

MON ENFANT A VILLERUPT LIVRET D'ACCUEIL

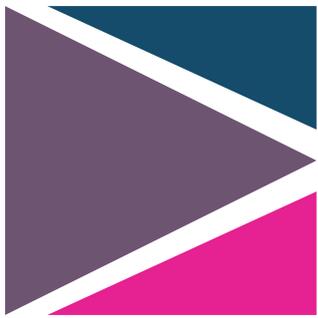
> Démarches à effectuer pour les enfants de 3 à 12 ans



RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Ville de
VILLERUPT





EDITOS



Pierrick SPIZAK,
Maire de Villerupt.

Chères Villeruptiennes, Chers Villeruptiens, chers parents,

Vous avez entre les mains le nouveau livret d'accueil concernant les différentes structures et démarches pour votre enfant au sein de notre Ville. Ce livret entièrement conçu, rédigé et mis en page par le service Enfance/Enseignement du Pôle Vie de la Cité de Villerupt vous permettra de voir plus clair et d'être guidé sereinement dans les multiples services proposés par la Ville à la jeunesse Villeruptienne.

Ce livret matérialise aussi, pour nous, élus, notre volonté de répondre au quotidien à vos attentes, à vos demandes et à vos besoins. L'école, bien sûr, avec son lot d'apprentissage et sa diffusion du savoir est une priorité pour notre équipe qui sait combien ces années de scolarité sont déterminantes pour le devenir de chacun. Aussi, nous avons à cœur de pouvoir proposer autour de cet axe éducatif primordial, toute une série de services et d'activités encadrée par des agents dynamiques, imaginatifs et compétents, capables de venir compléter cette offre pédagogique essentielle à l'équilibre et à l'épanouissement de tous nos petits Villeruptiens.

Cet engagement, nous y tenons. Sincèrement. Viscéralement. Il est inscrit dans le code génétique du service public que nous nous efforçons de rendre au quotidien plus accessible, plus lisible et encore mieux adapté. Ce petit livret en est une matérialisation. Il vous servira de guide et vous permettra de comprendre le fonctionnement et les rouages de notre si belle institution.

Bonne lecture à tous.

Cher.e.s Administré.e.s,

Ce petit livret est fait par nous, pour vous. Il a été réfléchi pour vous faciliter la vie et rendre vos démarches plus claires et plus faciles. Avec ce petit fascicule, le service Enfance/Enseignement de la mairie de Villerupt n'aura plus aucun secret pour vous. C'est dans cet esprit que nous avons voulu créer cette publication : vous aider dans vos formalités, vous éclairer sur nos services. Le tout pour être encore plus proche des besoins de vos enfants. Car ce sont bien eux qui restent au centre de nos préoccupations. Informer, rester à votre écoute et agir, voilà les maîtres mots qui régissent notre travail au quotidien.

Soyez assurés de notre implication et notre dévouement pour tous les enfants de Villerupt.

Bonne lecture à vous.



Hélène CANZERINI-SALVADOR
Adjointe au Maire
Enfance, Jeunesse et Enseignement

SOMMAIRE

p.4
DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE
MON ENFANT ?

p.6
QUELS ACCUEILS HORS
TEMPS SCOLAIRE POUR
MON ENFANT ?

p.8
QUELS TRANSPORTS
PERISCOLAIRES
POUR MON ENFANT ?

QUELLES MODALITES
D'ADMISSION DANS LES
ECOLES POUR LES
NOUVEAUX ELEVES ?



p.9
QUELLE EQUIPE EDUCATIVE
ACCUEILLE MON ENFANT ?

p.7
COMMENT INSCRIRE
MON ENFANT
AU PERISCOLAIRE ?

p.10
QUELS ACCUEILS
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ?
& LE PORTAIL FAMILLE

p.14
LE SAVIEZ-VOUS ?



p.11 QUELS TARIFS
PERISCOLAIRES ET
EXTRASCOLAIRES POUR
MON ENFANT ?

p.16
AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR
L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

DANS QUELLE ECOLE INSCRIRE MON ENFANT ?

La **carte scolaire**, disponible sur www.mairie-villerupt.fr, impose que votre enfant soit inscrit dans l'établissement scolaire correspondant à votre lieu de résidence.

Votre enfant est accueilli dans une des cinq écoles de la Ville de Villerupt :



ECOLE Raymond POINCARE

3 rue Roosevelt
Tél : 03.82.89.43.24



ECOLE Jules FERRY

16 Rue Georges Clémenceau
Tél : 03.82.89.43.09



ECOLE Paul LANGEVIN

Rue Paul Vaillant Couturier
Tél : 03.82.26.20.85



ECOLE BARA

2 Rue de Verdun
Tél : 03.82.89.10.90



ECOLE JOLIOT CURIE

Place Joliot Curie
Tél : 03.82.89.02.83

Rythmes scolaires et horaires

Semaine de 4 jours d'école
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

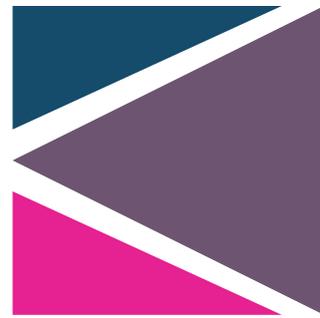
Exception horaires Ecole Jules FERRY
De 8h20 à 11h20 et de 13h20 à 16h20

> Le temps de la classe est sous la responsabilité de l'Education Nationale. Votre référent direct est le Directeur de l'école.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUELS ENFANTS SONT CONCERNÉS ?



- les enfants nés en 2018 qui feront leur entrée en maternelle,
- les enfants qui entrent en CP à l'École Jules FERRY uniquement,
- les nouveaux arrivants,
- les enfants faisant l'objet d'une dérogation.

Les familles doivent **obligatoirement** se faire délivrer un certificat de pré-inscription scolaire par le Service Enfance / Enseignement de la Mairie de Villerupt.

> Documents à communiquer

- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité, gaz...)
- Livret de famille (pages des parents et/ou des enfants concernés)
- Carnet de santé (pages de vaccinations du ou des enfants concernés)
- Si nécessaire tout document attestant de la garde de l'enfant

Admissions

Les parents doivent ensuite se présenter dans l'école de rattachement de leur enfant, munis du certificat de pré-inscription pour que le Directeur d'École procède à l'admission.

Dérogation

Il est possible, à **titre exceptionnel**, pour des raisons d'organisation ou personnelles, de demander une dérogation pour une inscription scolaire « hors secteur géographique ».

La décision d'accorder la dérogation appartient aux élus et ne pourra être envisagée qu'en fonction du nombre de places disponibles dans l'école d'affectation souhaitée.

> Documents à communiquer

- Adresser un courrier à l'attention de Monsieur le Maire qui précise les motifs de la demande (rapprochement de fratrie, facilitation du mode de garde, raisons médicales...)
- Joindre les justificatifs nécessaires



Dossiers de demande de dérogation : à télécharger sur le site de la Ville (à renseigner et à retourner au Service Enfance / Enseignement avec votre courrier) : www.mairie-villerupt.fr

QUELS ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Votre enfant est accueilli dans des conditions qui favorisent son développement, son épanouissement et son éveil culturel, sportif, social...

> **Les activités proposées hors temps scolaire sont de la responsabilité de la Ville de Villerupt. Votre référent direct est le responsable du Service Enfance / Enseignement de la Mairie et le coordinateur périscolaire.**

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école et organise la complémentarité des temps éducatifs.

Le Projet Pédagogique proposé par les équipes municipales dans le cadre du périscolaire et de l'extrascolaire pour Les Accueils de Loisirs, s'inscrit dans les orientations du PEDT.

Activités périscolaires

L'accueil périscolaire du **matin** avant l'école : **de 7h30 à 8h30 dans chaque école.**

La pause méridienne (**restauration scolaire**) entre deux temps d'école : **de 11h30 à 13h30 sur deux sites :**

Les enfants sont transportés en bus, à l'exception des écoliers de Joliot CURIE qui vont à la cantine à pied.

- **Collège Théodore MONOD**
Maternelles de POINCARE
Maternelles et primaires de LANGEVIN
Primaires de FERRY
Maternelles de BARA
- **Centre socio-culturel BELARDI**
Elémentaires de POINCARE
Primaires et maternelles de CURIE

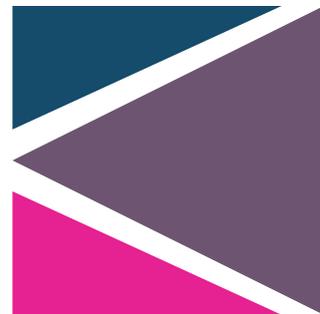
Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale du Collège et servis en liaison chaude et froide.

L'accueil périscolaire du **soir** après l'école : **de 16h30 à 18h30 à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon.**

L'accueil périscolaire du **mercredi** entre deux jours d'école : **de 7h30 à 18h30 à l'Espace Jeunesse, Rue Henri Wallon.**



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT AU PERISCOLAIRE ?



Inscription périscolaire

L'inscription administrative au périscolaire pour l'année 2021/2022 doit se faire obligatoirement au Service Enfance/Enseignement situé à l'Espace Jeunesse, **du 1^{er} Juin au 2 juillet 2021**, (contre remise d'une attestation, sous réserve de places disponibles).

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.



- Le coupon d'inscription périscolaire ou extrascolaire 2021/2022
- La fiche de renseignement « Enfant » + une photo d'identité
- La fiche de liaison sanitaire
- Autorisation parentale du Droit à l'Image
- Le PAI / Protocole et certificat pour les enfants concernés
- En cas de garde partagée des enfants, copie de l'extrait du jugement de séparation ou de divorce rendu par le tribunal (uniquement les pages concernées par le lieu de résidence, et les modalités temporelles d'exercice de l'autorité parentale).
- En cas de délégation de l'autorité parentale (totale ou partielle), copie de l'extrait du jugement rendu par le Tribunal.
- La ou les fiches d'inscription mensuelle (s) au périscolaire
- L'avis d'imposition 2020 des deux parents ou leur certificat de rémunération annuel du Luxembourg
- Une attestation de la CAF avec le montant des allocations familiales et/ou du Luxembourg
- Une attestation « Assurance scolaire, extra-scolaire et responsabilité civile »
- Une photocopie de la carte d'identité des parents et de l'enfant
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant
- Un relevé d'identité bancaire (facultatif)
- L'autorisation de prélèvement automatique (facultatif)



Pour télécharger les documents nécessaires pour votre démarche, rendez-vous sur : www.mairie-villerupt.fr

QUELS TRANSPORTS PERISCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Circuit de transport cantine

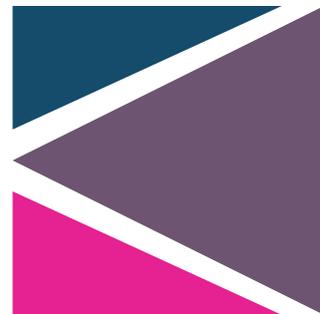
AUTOCAR 1 - ALLER	
DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle BARA	11h40
VILLERUPT - Ecole primaire POINCARE	11h45
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine maternelle BARA	11h55
VILLERUPT - BELARDI Cantine primaire POINCARE	12H00

AUTOCAR 1 - RETOUR	
DEPART	LMJV
VILLERUPT - BELARDI Cantine primaire POINCARE	12h35
VILLERUPT - Collège Cantine maternelles BARA et POINCARE	12h40
ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle BARA	12h50
VILLERUPT - Ecole maternelle et primaire POINCARE	12h55



AUTOCAR 2 - ALLER	
DEPART 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole maternelle POINCARE	11h35
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	11h45
ARRIVEE 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine maternelle POINCARE / Ecole LANGEVIN	11h55
DEPART 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	12h10
ARRIVEE 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine FERRY	12h20

AUTOCAR 2 - RETOUR	
DEPART 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine LANGEVIN	12h35
ARRIVEE 1 ^{er} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	12h45
DEPART 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Collège Cantine FERRY	12h55
ARRIVEE 2 ^{ème} trajet	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	13h05



Circuit de transport périscolaire du soir

AUTOCAR 1 - ALLER	
AUTOCAR - DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole FERRY	16H30
VILLERUPT - Ecole POINCARE	16H40
VILLERUPT - Ecole BARA	16H45
AUTOCAR - ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Espace Jeunesse	16h50

AUTOCAR 2 - ALLER	
AUTOCAR - DEPART	LMJV
VILLERUPT - Ecole LANGEVIN	16H40
VILLERUPT - Ecole CURIE	16H50
AUTOCAR - ARRIVEE	LMJV
VILLERUPT - Espace Jeunesse	16H55

QUELLE EQUIPE EDUCATIVE ACCUEILLE MON ENFANT ?

Sur le temps périscolaire

Une équipe éducative communale s'occupe de votre enfant avec **bienveillance** dans le respect de son rythme et de son **bien-être** conformément au projet pédagogique et dans le respect du PEDT de la Ville de Villerupt :

- Un Coordonnateur périscolaire
- Deux adjoints
- Une équipe permanente de 3 animateurs
- 13 ATSEM

Taux d'encadrement légal PEDT :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans



La Ville de Villerupt a décidé de mettre en place un taux d'encadrement plus favorable :

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

Sur le temps scolaire

La Ville de Villerupt a fait le choix de mettre à disposition des écoles un **Educateur des Activités Physiques et Sportives** afin que des activités sportives de qualité puissent être prodiguées à votre enfant.

QUELS ACCUEILS EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?

Activités extrascolaires

Elles se déroulent durant les petites vacances (hors vacances de Décembre) et les grandes vacances (de début juillet après l'école jusqu'à l'avant dernière semaine d'août) à l'Espace Jeunesse **de 8h00 à 18h30**.

Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont disponibles **deux semaines avant** l'ouverture de l'accueil.

Pour les documents à fournir, voir page 7.

Une fois le dossier complété et déposé, l'inscription peut avoir lieu **la veille jusqu'à 9h00 pour une journée complète avec repas et le jour même pour une demi-journée** (sous réserve de places disponibles).



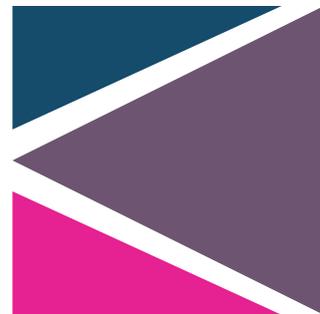
INSCRIPTIONS ET DEMARCHES EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE



Le portail FAMILLE est un service Gratuit qui permet aux parents de :

- Procéder directement aux réservations sur les fiches de réservations mensuelles d'inscription.
 - Modifier leurs données personnelles.
 - Payer par carte bancaire directement en ligne.
 - Contacter le Service Enfance/Enseignement via la messagerie.
 - Recevoir les communications de la Ville de Villerupt.
- Un code d'accès est communiqué par le Service Enfance/Enseignement lors de l'inscription. Toute demande, autre que par le biais du PORTAIL FAMILLE ne sera pas traitée.
 - Pour les familles ne disposant pas de moyen de communication adapté, un ordinateur est mis à disposition à l'Espace Jeunesse sur rendez-vous pour la gestion de leurs réservations.

QUELS TARIFS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES POUR MON ENFANT ?



Les tarifs périscolaires et extrascolaires sont fixés par le Conseil Municipal pour chaque année scolaire et consultables sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr

PERISCOLAIRE DU MATIN LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

	Quotient Familial	7h30-8h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré unique 50% Inscription moins de 48h à l'avance
VILLERUPT	0 à 380	1,35€	1,21€	1,08€	2,02€
	De 381 à 610	2€	1,80€	1,60€	3,00€
	De 611 à 900	2,30€	2,07€	1,84€	3,45€
	De 901 à 1200	2,45€	2,20€	1,96€	3,67€
	+ de 1200	2,60€	2,34€	2,08€	3,90€
EXT.	0€ à 900	2,90€	2,61€	2,32€	4,35€
	+ de 900€	3,60€	3,24€	2,88€	5,40€

PERISCOLAIRE DU MIDI - CANTINE LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

	Quotient Familial	11h30-13h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré unique 50% Inscription moins de 48h à l'avance	Tarifs « PAI-repas »
VILLERUPT	0 à 380	2,57€	2,31€	2,05€	3,85€	1,57€
	De 381 à 610	4,58€	4,12€	3,66€	6,87€	1,95€
	De 611 à 900	6,40€	5,76€	5,12€	9,60€	3,77€
	De 901 à 1 200	7,50€	6,75€	6,00€	11,25€	4,87€
	+ de 1 200	8,00€	7,20€	6,40€	12€	5,37€
EXT.	0 à 900	9,00€	8,10€	7,20€	13,50€	6,00€
	+ de 900	11,00€	9,90€	8,80€	16,50€	8,37€

PERISCOLAIRE DU SOIR

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

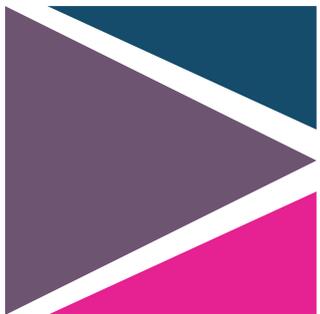
	Quotient Familial	16h30-18h30	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré unique 50% Inscription moins de 48h à l'avance
VILLERUPT	0 à 380	2,00€	1,80€	1,60€	3,00€
	De 381 à 610	2,90€	2,61€	2,32€	4,35€
	De 611 à 900	3,33€	2,99€	2,66€	4,99€
	De 901 à 1 200	3,45€	3,10€	2,76€	4,14€
	+ de 1 200	3,65€	3,28€	2,92€	4,38€
EXT.	0 à 900	4,10€	3,69€	3,28€	6,15€
	+ de 900	5,50€	4,95€	4,40€	8,25€

PERISCOLAIRE DU MERCREDI

	Quotient Familial	Tarif	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà	Tarif majoré unique 50% Inscription moins de 48h à l'avance
DEMI-JOURNEE : 7h30 - 11h50 ou 13h30 - 18h30					
VILLERUPT	0 à 380	3,60€	3,24€	2,88€	5,40€
	De 381 à 610	4,10€	3,69€	3,28€	6,15€
	De 611 à 900	4,30€	3,87€	3,44€	6,45€
	De 901 à 1 200	4,50€	4,05€	3,60€	6,75€
	+ de 1 200	4,60€	4,14€	3,68€	6,90€
EXT.	0 à 900	5,50€	4,95€	4,40€	8,25€
	+ de 900	8€	7,20€	6,40€	12,00€
JOURNEE : 7h30 - 18h30 (avec repas)					
VILLERUPT	0 à 380	11,60€	10,44€	9,28€	17,40€
	De 381 à 610	13,65€	12,28€	10,92€	20,47€
	De 611 à 900	14,65€	13,18€	11,72€	21,97€
	De 901 à 1 200	15,05€	13,54€	12,04€	22,57€
	+ de 1 200	15,70€	14,13€	12,56€	23,55€
EXT.	0 à 900	20,00€	18,00€	16,00€	24€
	+ de 900	24€	21,60€	19,20€	36€

EXTRASCOLAIRE PETITES ET GRANDES VACANCES

	Quotient Familial	Tarif	Tarif Famille nombreuse Moins 10% pour le 2 ^{ème} enfant	Tarif Famille nombreuse Moins 20% pour le 3 ^{ème} enfant et au-delà
DEMI-JOURNEE : 8h00 - 11h50 ou 13h30 - 18h30				
Régime Général (RG)				
VILLERUPT	0 à 380	3,60€	3,24€	2,88€
	De 381 à 610	4,10€	3,69€	3,28€
	De 611 à 900	4,30€	3,87€	3,44€
	De 901 à 1 200	4,50€	4,05€	3,60€
	+ de 1 200	4,60€	4,14€	3,68€
EXT.	0 à 900	5,50€	4,95€	4,40€
	+ de 900	8€	7,20€	6,40€
Autres Régimes (NON RG)				
VILLERUPT	0 à 380	5,74€	5,16€	4,59€
	De 381 à 610	6,24€	5,61€	4,99€
	De 611 à 900	6,46€	5,81€	5,16€
	De 901 à 1 200	6,55€	5,89€	5,24€
	+ de 1 200	6,74€	6,06€	4,21€
EXT.	0 à 900	8,00€	7,20€	6,40€
	+ de 900	10,14€	9,12€	8,11€
JOURNEE : 8h00 - 18h30 (avec repas)				
Régime Général (RG)				
VILLERUPT	0 à 380	11,60€	10,44€	9,28€
	De 381 à 610	13,65€	12,28€	10,92€
	De 611 à 900	14,65€	13,18€	11,72€
	De 901 à 1 200	15,05€	13,54€	12,04€
	+ de 1 200	15,70€	14,13€	12,56€
EXT.	0 à 900	20,00€	18,00€	16,00€
	+ de 900	24€	21,60€	19,20€
Autres Régimes (NON RG)				
VILLERUPT	0 à 380	15,90€	14,31€	12,72€
	De 381 à 610	17,95€	16,15€	14,36€
	De 611 à 900	18,96€	17,06€	15,16€
	De 901 à 1 200	19,46€	17,51€	15,56€
	+ de 1 200	20€	18€	16€
EXT.	0 à 900	25,00€	22,50€	20€
	+ de 900	29,30€	26,37€	23,44€

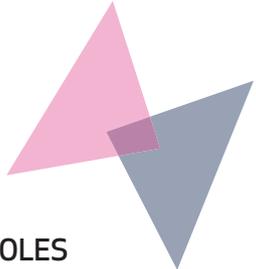


LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, votre commune engage de **nombreuses actions** en faveur de la Jeunesse et de l'Enfance.

En 2021, c'est un budget total de 743 814€

- Un budget de fonctionnement de 460 788 €

- > PARTICIPATION A DEUX CLASSES DECOUVERTES
 - > PARTICIPATION AUX CAISSES DE VOYAGE DES ECOLES
 - > PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES DES ECOLES
 - > PARTICIPATION AUX FRAIS POSTAUX DES ECOLES
 - > PRISE EN CHARGE DES SORTIES ALSH EXTRASCOLAIRES
 - > PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE BLANCHISSERIE POUR LES LITS DES ECOLES MATERNELLES
 - > DISTRIBUTION DE CADEAUX POUR LES FÊTES POUR LES PRIMAIRES ET MATERNELLES
 - > DISTRIBUTION DE BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS INSCRITS DANS UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE
 - > PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DES SAPINS
 - > AIDE DE 150 EUROS POUR LES DEPARTS EN CENTRE DE VACANCES
- 

- Un budget d'investissement de 283 026 €

qui permet notamment de réaliser des travaux dans les écoles et à l'Espace Jeunesse.



MAIS AUSSI,

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, qui permet à vos enfants de devenir des citoyens responsables et actifs.

La discussion, l'échange, le respect de chacun, l'engagement collectif et le travail commun sont au cœur de ce projet éducatif, qui permet aux enfants d'appréhender le fonctionnement des institutions démocratiques de notre pays, ainsi que les droits et les devoirs de chaque citoyen. Les jeunes élus sont invités à proposer leurs projets pour la Ville, de leur conception à leur concrétisation.

En février dernier, c'est Ilkay OZER, de l'école Jules Ferry, qui a été élu Maire du nouveau Conseil Municipal des Enfants pour deux ans.

LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

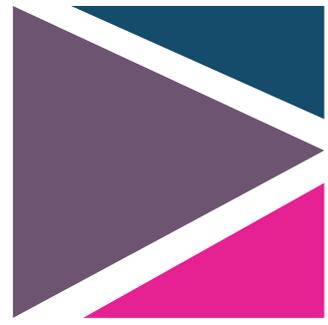
Chaque année, en partenariat avec l'UNICEF, la Ville de Villerupt célèbre et promeut le respect des droits de l'enfant pour la Journée internationale des droits de l'enfant qui a lieu chaque 20 novembre.

A cette occasion, de nombreuses animations sont organisées pour permettre aux enfants de découvrir leurs droits et la situation des enfants à travers le monde. Débats, expositions, contes, spectacles, cinéma et autres animations sont proposés en collaboration avec des acteurs du territoire pour sensibiliser nos jeunes à cette problématique essentielle.

La Ville de Villerupt est candidate en 2021 au Label de l'UNICEF « Ville Amie des Enfants ».

LES NOMBREUSES ACTIVITES SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIRS, proposées par nos associations, que vous pouvez retrouver sur le site de la Ville : www.mairie-villerupt.fr





AUPRES DE QUI SE RENSEIGNER POUR L'ACCUEIL DE MON ENFANT ?

Un lieu d'accueil unique pour vos démarches administratives et vous accompagner tout au long du parcours éducatif de votre enfant.

Pôle Vie de la Cité
Service Enfance-Enseignement

Espace Jeunesse

1 Rue Henri Wallon
54 190 VILLERUPT

03 82 89 94 13
enseignement@mairie-villerupt.fr

Ouvert du lundi au jeudi :
9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30
et le vendredi 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Version au : 30.04.2021

